

## Programme d'Investissements d'Avenir

### Appel à Projets

#### « AUTONOMIE : VIEILLISSEMENT ET SITUATIONS DE HANDICAP »

#### Compte-rendu des 3 sessions de travail du jury

10 novembre 2021 – 12 janvier 2022 – 25 & 26 janvier 2022

#### Table des matières

1. Participants aux réunions.....	2
2. Dossiers reçus et recevabilité.....	2
3. Composition du jury .....	2
4. Documents fournis aux membres du jury.....	3
5. Processus d'évaluation et son déroulement.....	3
a. Déroulement de la première réunion du jury (10 novembre 2021).....	3
b. Organisation générale du travail .....	3
c. Déroulement des évaluations (12 janvier 2022) .....	5
d. Déroulement des auditions (25 & 26 janvier 2022).....	6
6. Résultats.....	7
7. Bilan général de la sélection de l'AAP AVH.....	7
8. Remarques et recommandations .....	7
Annexe 1 – Composition du jury.....	8
Annexe 2 – Liste des projets proposés pour financement.....	9

## 1. Participants aux réunions

La liste des membres du jury est donnée en Annexe 1.

Etaient présents pour l'ANR, dans leur fonction d'assistance du jury : Michel Isingrini en tant que responsable scientifique, Marion Patte et Gabriel Matherat en tant que chargés de projets scientifiques.

## 2. Dossiers reçus et recevabilité

Les 8 projets déposés avant la date limite de clôture de l'appel ont été confirmés recevables pour une évaluation. Les 8 projets ont en effet répondu aux critères de recevabilité définis dans le texte de l'appel et ont poursuivi le processus d'évaluation.

Les 8 projets couvrent les principales questions soulevées par ce premier appel à projets AVH. Quatre projets sur huit traitent uniquement du défi 1 de l'AAP, deux projets traitent uniquement du défi 2 et deux projets traitent à la fois le défi 1 et le défi 2<sup>1</sup>.

## 3. Composition du jury

Le jury était composé de 13 membres étrangers choisis pour leur expérience dans le domaine de l'autonomie dans la recherche académique et/ou la direction de structures de recherche, la conduite de grands projets, leur implication dans des instances scientifiques nationales ou/et internationales. Chaque membre du jury, informé des enjeux du PPR, a eu accès : (i) au texte complet de l'appel à projets, (ii) à l'intégralité des dossiers concernant les projets, (iii) lors de la seconde session du comité aux rapports des autres membres du jury. Le Président et la Vice-Présidente avaient également accès à l'intégralité des documents déposés sur la plateforme par les porteurs de projet.

*Point sur les conflits d'intérêt et signature des engagements de confidentialité*

Les éventuels conflits d'intérêt potentiels ont été gérés selon les règles d'usage à l'ANR, exigeant que la personne concernée n'accède pas aux dossiers et s'absente au moment des discussions portant sur le/les projets avec risque de conflit d'intérêt.

La présidence et la vice-présidence ont été assurées par Mr Giovanni Lamura (*National Institute of Health and Science on Ageing, Ancona, Italy*) et Mme Marja Aartsen (*Oslo Metropolitan University, Oslo, Norway*). A noter que tous les membres du comité de sélection ayant accepté de participer à l'évaluation des projets ont signé un Accord de Confidentialité. Au moment de la constitution du comité, trois membres présentaient un conflit d'intérêt avec des équipes de recherche françaises et un membre présentait un potentiel conflit d'intérêt.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, le défi 1 concerne la définition de la notion d'autonomie, les modalités de sa compréhension et de sa mesure tandis que le défi 2 concerne la conception des politiques publiques en matière d'autonomie.

Les membres du jury n'ont pas estimé nécessaire de solliciter des experts externes.

#### 4. Documents fournis aux membres du jury

Chaque membre du jury, informé des enjeux de l'AAP, a eu accès : i. au texte de l'appel à projets (version anglaise) et ii. aux dossiers concernant l'ensemble des projets (à savoir les projets scientifiques, les listes de publications, les documents administratifs et financiers et les lettres d'engagement des partenaires affiliés aux projets). Les personnes ayant un conflit d'intérêt ou un potentiel conflit d'intérêt avec un ou plusieurs projets n'avaient pas accès aux dossiers des projets concernés.

Chaque membre du jury a eu accès à l'ensemble des évaluations des autres membres du jury une fois que l'ensemble de celles-ci ont été effectuées. Les membres ayant un conflit d'intérêt ou un potentiel conflit d'intérêt avec un ou plusieurs projets n'avaient pas accès aux évaluations des projets concernés.

#### 5. Processus d'évaluation et son déroulement

##### a. Déroulement de la première réunion du jury (10 novembre 2021)

Le jury s'est réuni une première fois le 10 novembre 2021 pour organiser la répartition des dossiers et fixer les règles de fonctionnement du processus de sélection. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, le comité s'est déroulé en ligne via l'application Webex.

En ouverture de séance, Mme Anne Paoletti, représentante du MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), a fait une présentation orale du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) et du PPR sur l'Autonomie (Programme Prioritaire de Recherche). Elle a ensuite répondu aux différentes questions posées par les membres du jury.

Grâce aux résumés fournis par les candidats, l'ensemble des membres du jury avait pris connaissance de l'ensemble des projets au préalable. Ils ont dès lors pu se positionner sur les projets qu'ils étaient en mesure d'évaluer selon leurs compétences (envoi des résumés à tous les membres le 4 novembre 2021, soit deux jours après la clôture de la soumission de l'appel et 6 jours avant le 1<sup>er</sup> comité).

Pour chaque projet, trois évaluateurs (aussi désignés rapporteurs) ont été désignés parmi les membres du jury. Chaque membre du jury a été amené à évaluer deux projets, permettant ainsi une base de comparaison inter-projets satisfaisante à ce niveau.

##### b. Organisation générale du travail

Chaque membre du comité avait un mois et demi pour analyser les projets qui lui avaient été attribués. Ils devaient remplir une grille d'évaluation définie selon 5 points essentiels énoncés dans l'appel à projets et qui formaient les trames du document de soumission et de la grille d'évaluation.

1°) Excellence et ambition scientifiques : - pertinence du projet au regard des objectifs du Programme Prioritaire de Recherche « Autonomie : vieillissement et handicap » et cohérence avec les projets attendus; - clarté et pertinence des objectifs, des hypothèses de recherche et des choix méthodologiques du projet ; - qualité des résultats déjà obtenus par les membres du consortium, y compris dans d'autres domaines que celui de l'appel à propositions ; - capacité à impliquer les parties prenantes dans le système de recherche; - capacité à inclure des collaborations internationales ; - pertinence de la « formation par la recherche » (master, doctorat, post-doctorat) par rapport aux objectifs du projet.

2°) Qualité, pertinence, degré d'interdisciplinarité du consortium : - qualité du profil du responsable scientifique et de l'équipe de coordination du consortium, capacité à piloter le projet ; - qualité de l'équipe mobilisée pour le projet ; - qualité et degré d'interdisciplinarité mobilisés dans le consortium.

3°) Organisation et ressources mobilisées : - corrélation entre les ressources humaines et financières mobilisées par rapport aux objectifs visés ; - pertinence de l'organisation du projet, division du travail et des lots de travail, cohérence des livrables, crédibilité des jalons proposés ; - pertinence des indicateurs de suivi du projet ; - pertinence et efficacité du système de gouvernance du projet.

4°) Impact attendu : - ambition et faisabilité du programme de promotion des travaux envisagés (publications, colloques et congrès scientifiques, promotion auprès des acteurs, décideurs publics et/ou grand public, etc.).

5°) Originalité des matériaux et internationalisation (critère spécifique aux projets répondant au Défi 1) : - originalité des matériaux (textes, données qualitatives et quantitatives...) que le projet se propose de rassembler ; - niveau d'internationalisation du projet (ambition et modalités de comparaisons pays), et les moyens de le garantir dans le système de recherche proposé (pertinence des collaborations internationales par exemple...).

5° bis) Caractère innovant, qualité et ouverture du système de recherche, internationalisation (critère spécifique aux projets répondant au Défi 2) : - pertinence et caractère innovant du dispositif de recherche proposé au regard des thématiques préconisées par l'appel à projets ; - la qualité du système de recherche empirique, que ce soit pour la comparaison entre sites nationaux ou entre modèles de politiques publiques ; - ouverture du ou des dispositifs à différents acteurs (acteurs, professionnels, décideurs publics) ; - niveau d'internationalisation du projet (ambition et modalités de comparaisons pays), et les moyens de le garantir dans le système de recherche proposé (pertinence des collaborations internationales par exemple...).

5° ter) Originalité des matériaux, caractère innovant, qualité et ouverture du système de recherche, internationalisation (critère spécifique aux projets répondant aux Défi 1 et 2) : i.

originalité des matériaux (textes, données qualitatives et quantitatives...) que le projet se propose de rassembler ; ii. pertinence et caractère innovant du dispositif de recherche proposé au regard des thématiques préconisées par l'appel à projets ; iii. la qualité du système de recherche empirique, que ce soit pour la comparaison entre sites nationaux ou entre modèles de politiques publiques ; iv. ouverture du ou des dispositifs à différents acteurs (acteurs, professionnels, décideurs publics) ; v. le niveau d'internationalisation (ambition et modalités de comparaisons pays) du projet et les moyens de le garantir dans le système de recherche proposé (pertinence des collaborations internationales par exemple...).

Pour chacune de ces rubriques, les évaluateurs devaient faire ressortir les points forts et les points faibles de chaque projet. Des notes d'évaluation devaient être attribuées pour chaque critère d'évaluation allant de 1 (Insuffisant) à 5 (Very good) ainsi qu'une appréciation générale allant de A (Outstanding) à C (Poor), (*A = très bien : traite avec succès tous les aspects des critères d'évaluation ; certaines améliorations sont encore possibles ; B = satisfaisant : satisfait globalement aux critères d'évaluation mais il y a de sérieuses faiblesses ; C = médiocre : a des faiblesses majeures qui ne permettent pas de l'envisager pour un financement*). Les membres du jury devaient réaliser leurs évaluations sur le site de l'ANR avant une date définie. A partir de cette date et une fois toutes les évaluations effectuées, tous les membres pouvaient consulter les évaluations des autres membres du jury en préparation du second comité.

### **c. Déroulement des évaluations (12 janvier 2022)**

Le comité s'est réuni en visioconférence le 12 janvier 2022 pour discuter des projets sur la base des évaluations et définir la liste des projets qu'il souhaitait auditionner.

La seconde session commence par une présentation du processus de sélection par le Président et le Responsable d'Action. Ensuite, chaque projet est présenté par les trois rapporteurs (R1, R2 et R3). Au moins trois évaluations ont été réalisées pour chacun des huit projets.

Chaque projet est discuté en séance par l'ensemble des membres du jury sauf en cas de conflits d'intérêt. Les membres ayant un conflit d'intérêt ou un potentiel conflit d'intérêt sont dirigés vers une salle d'attente, ils n'ont pas participé ni aux discussions, ni aux votes sur le(s) projet(s) concerné(s). A l'issue de chacune de ces discussions, une décision a permis de pré-affecter chaque projet dans une des trois catégories suivantes :

- 1) A (projet sélectionné pour audition)
- 2) B (projet nécessitant un second tour de table avec l'ensemble du jury avant décision finale pour audition)
- 3) C (projet non sélectionné pour audition)

Finalement, un consensus robuste a été atteint. Le comité a établi une liste définitive de 7 projets à auditionner. Un seul projet a été désigné comme étant non auditionné.

L'ensemble des membres du jury a ensuite estimé qu'il serait judicieux de préparer quelques questions à adresser à chaque porteur des projets retenus pour audition afin de leur permettre d'éclaircir certains points qu'ils considèrent encore imprécis. Les trois évaluateurs affiliés à

chaque projet ont été chargés de rédiger trois questions, portant principalement sur des points pour lesquels chacun d'eux souhaitait avoir davantage de précisions. Ces questions ont été jointes aux invitations aux auditions.

#### **d. Déroulement des auditions (25 & 26 janvier 2022)**

Les auditions se sont déroulées le 25 et le 26 janvier 2022 en visioconférence.

Après que les trois questions aient été définies pour chaque projet, les 7 porteurs de projet retenus pour audition ont été prévenus par courriel de leur sélection. Ils ont été informés de la date, de l'horaire, des modalités d'audition (5 minutes de présentation, 30 minutes de réponse aux trois questions et 25 minutes de discussion avec le jury) et ils ont reçu les trois questions préparées par les trois évaluateurs affiliés à leur projet. La présentation et les discussions qui en découleront seront en anglais (jury anglophone). L'audition n'est pas limitée au seul porteur du projet, une ou deux autres personnes de leur choix, impliquées dans le projet, peuvent être présentes.

Le seul porteur pour lequel le projet n'a pas été retenu pour audition a été prévenu de la décision du jury par courriel.

Précédemment aux auditions, des tests de l'outil Webex ont été effectués avec chaque porteur de projet (et de ses collaborateurs) afin de vérifier la connexion de chacun, de vérifier le son et de s'assurer de leur maîtrise de l'outil, notamment le partage d'écran et le déroulement d'un diaporama.

Les 7 projets présélectionnés ont été auditionnés. Un rapporteur du jury est désigné pour présider chaque audition. Les membres du jury qui avaient un conflit d'intérêt ou un potentiel conflit d'intérêt étaient dirigés vers une salle d'attente, ils n'ont pas participé ni aux discussions, ni aux votes sur le(s) projet(s) concerné(s).

Les auditions se sont déroulées de la manière suivante : 80 minutes par projet dont 5 minutes de présentation, 10 minutes de réponse par question (soit un total de 30 minutes), 25 minutes d'échanges avec le jury puis 15-20 minutes de délibération (seulement lorsque les porteurs des projets et leurs collaborateurs ont quitté la salle virtuelle d'audition).

A la fin de chaque journée d'audition, une discussion est engagée sur chacun des projets auditionnés. Chaque membre du jury donne une appréciation (A, B ou C) en justifiant son choix. Il a la possibilité de modifier sa note d'appréciation au cours des deux journées d'audition.

L'ensemble des projets (retenus ou non pour financement) ont fait l'objet d'un rapport final rédigé par l'ensemble du jury qui résume les points forts et les points faibles du projet ainsi que les recommandations possibles. Ce rapport final sera communiqué lors de la communication des résultats.

## 6. Résultats

Après l'audition de tous les projets, le jury a délibéré et décidé à l'unanimité du classement final des projets : 4 projets ont été proposés pour financement à l'Etat.

La liste des projets proposés pour le financement est donnée en Annexe 2.

## 7. Bilan général de la sélection de l'AAP AVH

La première édition de l'appel AVH a été publiée le 2 juillet 2021 pour une date de soumission des projets le 2 novembre 2021, les établissements partenaires devant par ailleurs soumettre une lettre d'engagement avant le 15 novembre 2021. Cet AAP a ainsi permis de sélectionner 4 projets pour une dotation attribuée de 5,71 M€ (sur un montant global pour l'AAP AVH de 7 M€), les candidatures étaient ouvertes à tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Pour chacun des 8 projets, les rapports détaillés qui ont été adressés aux porteurs de projet, ont été rédigés suivant un format standard et sont une synthèse des avis initiaux des trois rapporteurs et des délibérations collectives du jury sur le projet.

Les 4 projets proposés pour financement couvrent les principales questions soulevées par ce premier appel à projets AVH. En effet, tandis que deux d'entre eux concernent respectivement le défi 1 et le défi 2 les deux autres projets concernent chacun les deux défis. Les deux axes scientifiques affiliés à chaque défi sont également traités par l'ensemble des projets, en fonction du ou des défis traités.

## 8. Remarques et recommandations

Le jury considère que cet AAP est une excellente initiative de soutien à la recherche pour une bonne compréhension de la notion d'autonomie en France en rapport avec le vieillissement et le handicap sous les angles de l'individu, des institutions et des politiques. Le jury considère que le processus de sélection a pu se dérouler correctement, en dépit des difficultés posées par la pandémie de Covid-19.

Le jury note également que le taux de réussite de l'appel est de 50%, ce qui est bien supérieur aux taux rapportés pour la majorité des appels similaires à l'international. Le nombre limité de projets déposés explique que seuls quatre projets sont proposés au financement malgré ce taux de réussite élevé.

Le comité de sélection suggère d'assurer une bonne visibilité à un éventuel nouvel appel dans le domaine de l'autonomie par des campagnes de communication. Il suggère aussi de réfléchir à la façon de favoriser davantage l'internationalisation des projets.

## Annexe 1 – Composition du jury

Président

**M. Giovanni Lamura**

National Institute of Health and Science on Ageing, Ancona, Italy

Vice-Présidente

**Mme Marja Aartsen**

Oslo Metropolitan University, Oslo, Norway

Membres

**Mme Anneli Anttonen**

Tampere University, Tampere, Finlande

**M. Yves Couturier**

University of Sherbrooke, Sherbrooke, Canada

**Mme Lea Ellwardt**

University of Cologne, Cologne, Germany

**M. James Goodwin**

Loughborough University, Loughborough, United Kingdom

**M. Bent Greve**

Roskilde University, Roskilde, Denmark

**M. Teppo Kröger**

University of Jyväskylä, Jyväskylä, Finland

**Mme Margarita Leon**

The Autonomous University of Barcelona, Cerdanyola del Vallès, Spain

**Mme Tine Rostgaard**

Roskilde University, Roskilde, Denmark

**M. Thomas Shakespeare**

The London School of Hygiene & Tropical Medicine, London, United Kingdom

**M. Marc-Henry Soulet**

University of Fribourg, Fribourg, Switzerland

**Mme Bianca Suanet**

Vrije Universiteit of Amsterdam, Amsterdam, Netherlands



## Annexe 2 – Liste des projets proposés pour financement

### **AtOri**

Caractérisation des Interventions Automatisantes dans l'accompagnement des personnes âgées et handicapées

Mme Olivia Gross

Université Sorbonne Paris Nord

### **AURELIA**

Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée : instrumentation et territoires

M. Loïc Trabut

Institut national d'études démographiques – INED

### **COMPAC**

Approches comparées des politiques de l'autonomie

M. Philippe Martin

Université de Bordeaux

### **KAPPA**

Conditions d'accès aux aides et politiques publiques de l'autonomie

Origines, implications et perspectives d'évolution de la segmentation par âge

M. Roméo Fontaine

Institut national d'études démographiques – INED